



COVID-19 - Définition de contact (mise à jour le 13 mars 2020)

Le Luxembourg ayant atteint les critères épidémiologiques démontrant une circulation locale du virus, les notions de voyage et de zone à risque ne sont plus prises en compte.

Un contact intime de COVID-19 est défini comme :

- une personne vivant sous le même toit / dans le même ménage qu'un cas de COVID-19 ;
- une personne ayant eu un contact physique intime avec un cas de COVID-19 au cours des 24h précédant les symptômes.

Pour ces contacts, une **auto-quarantaine de 7 jours** s'applique, suivie d'une **auto-surveillance** pendant les 7 jours suivants.

Un contact étroit de COVID-19 est défini comme :

- une personne ayant eu un contact physique direct avec un cas de COVID-19 (p. ex. serrer la main) ;
- une personne ayant eu un contact direct non protégé avec des sécrétions infectieuses d'un cas de COVID-19 (p. ex. postillons, mouchoir usagé pris à mains nues) ;
- une personne ayant eu un contact face-à-face, pendant plus de 15 minutes et à moins de deux mètres avec un cas de COVID ;
- une personne se trouvant dans un environnement fermé (salle de classe, salle de réunion, salle d'attente, ...) avec un cas COVID-19 pendant plus de 15 minutes et à une distance de moins de 2 mètres ;
- un professionnel de la santé ou une autre personne fournissant des soins directs pour un cas de COVID-19, ou des employés de laboratoire manipulant des échantillons de COVID-19, sans protection individuelle ;
- une personne dans un avion, assise dans un rayon de deux sièges (dans n'importe quelle direction) du cas COVID-19, des compagnons de voyage ou des personnes prodiguant des soins, et des membres d'équipage servant dans la section de l'avion où le cas était assis (si la gravité des symptômes ou les déplacements du cas indiquent une exposition plus étendue, les passagers assis dans toute la section ou tous les passagers de l'avion peuvent être considérés comme des contacts étroits).

Pour ces contacts, une **auto-surveillance de 14 jours** s'applique.

Un contact occasionnel avec le COVID-19 est défini comme :

- Toute personne ayant eu un contact qui ne répond pas aux critères ci-dessus.

Pour ces contacts, aucune mesure spécifique n'est indiquée.

Une personne en relation, même intime, avec un contact étroit de COVID-19 n'est pas elle-même considérée comme un contact.